

**Conseil national  
de la protection de l'enfance**

**Conseil national de l'adoption**

**Les Présidentes**

Paris, le 11 septembre 2023

Madame la Ministre,

A l'occasion des réunions de bureau des conseils, les membres du Conseil National de la Protection de l'Enfance et du Conseil National de l'Adoption ont pu partager leurs préoccupations et souligner les incertitudes majeures qui accompagnent cette rentrée.

Les alertes se multiplient, venant massivement des départements, mais aussi du secteur associatif et des réseaux professionnels. Tous soulignent la crise sans précédent qui frappe les missions de protection de l'enfance, et l'impossibilité de garantir la protection des enfants en danger sur de nombreux territoires. Ces inquiétudes sont d'autant plus fortes que les projections sont très défavorables pour les prochains mois.

Les échanges partiels de données montrent une augmentation inédite de l'activité de protection de l'enfance à cette période de l'année (informations préoccupantes / ordonnances de placement provisoire / mises à l'abri), dans un contexte marqué par la saturation complète des dispositifs d'accompagnement et le manque de ressources humaines et financières. De nombreux départements témoignent en effet de l'effondrement de leurs recettes (droits de mutation) de sorte que les marges de manœuvre budgétaires qui ont permis à certaines collectivités ces trois dernières années d'investir des moyens importants pour la protection des enfants, au-delà des compensations de l'Etat, n'existent plus. Par ricochet, de nombreuses associations gestionnaires d'établissements et de services, y compris de grande taille, connaissent une tension financière inquiétante. Les difficultés de recrutement dans les métiers du soin et de l'accompagnement aggravent encore la situation.

L'ampleur de la crise, et la convergence des préoccupations des acteurs conduisent le CNPE et le CNA à demander la mise en œuvre d'un plan Marshall pour la protection de l'enfance, visant d'une part l'identification de moyens nouveaux pour la protection des enfants et d'autre part la mobilisation des services de l'Etat, aux côtés des départements sur le terrain, dans la mise en œuvre d'un plan d'urgence décloisonné visant à garantir la continuité du service public et la réponse aux besoins fondamentaux des plus fragiles.

Un certain nombre de mesures devront être prises rapidement pour préserver le dispositif d'Aide Sociale à l'Enfance. Nous sollicitons donc une audience pour vous soumettre dès à présent des propositions concrètes et vous assurer de la mobilisation des différents acteurs de la protection de l'enfance, rassemblés au sein des conseils.

Dans l'espoir d'être entendues, nous vous prions, madame la ministre, de bien vouloir recevoir l'expression de nos respectueuses salutations.

Mme Charlotte Caubel  
Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance  
20 avenue de Ségur  
75007 Paris



Monique LIMON



Anne DEVREESE